



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.13/2006/2
12 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable

Deuxième réunion
Genève, 4 et 5 décembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DEUXIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations
du lundi 4 décembre, à 10 heures, au mardi 5 décembre, à 13 heures*

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent désormais à tous les représentants qui prennent part à des réunions au Palais des Nations. Les participants sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/esd/SC.Meet.htm>) et de le retourner au secrétariat de la CEE, **au plus tard le 6 novembre 2006**, par télécopie (+41 22 917 0107), ou par courriel à l'adresse suivante: esd@unece.org. Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix, Genève (voir le plan figurant sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>), afin de se faire délivrer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE au +41 22 917 6307. Les représentants sont encouragés à se munir de leurs exemplaires des documents mentionnés dans le présent ordre du jour. Aucun document ne sera disponible dans la salle de réunion. Avant la réunion, les documents manquants pourront être obtenus directement auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau PN C 337, 3^e étage, Palais des Nations).

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable.
3. Examen de la mise en œuvre: indicateurs et présentation de rapports.
4. Dispositions financières.
5. Contribution à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».
6. Interactions entre le processus engagé par la CEE et d'autres processus et activités d'éducation en vue du développement durable et avantages mutuels que l'on pourrait en tirer.
7. Calendrier des réunions.
8. Questions diverses.
9. Conclusions du Président et clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS

1. Conformément à l'adoption de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable et du cadre pour sa mise en œuvre, la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (17 et 18 mars 2005, Vilnius) a créé un comité directeur composé de représentants des secteurs de l'environnement et de l'éducation pour garantir à l'un comme à l'autre des possibilités égales de participer et de contribuer aux travaux. Les principales parties prenantes intéressées ont été invitées à participer aux activités du Comité directeur en qualité d'observateurs. Le Comité directeur est le principal organe décisionnel pour les activités relatives à la Stratégie dans la région de la CEE; il est chargé d'orienter la mise en œuvre de la Stratégie et fait également le point sur son application.
2. La première réunion du Comité directeur a eu lieu les 13 et 14 décembre 2005 à Genève. La Réunion a adopté le Plan de travail pour 2005-2007 (CEP/AC.13/2005/8) qui a jeté les bases d'un certain nombre d'activités prioritaires pour la mise en œuvre de la Stratégie, dont des mécanismes de coordination et d'échange de données d'expérience, des projets de renforcement des capacités et une procédure d'examen de la mise en œuvre. Elle a également examiné une proposition visant à organiser un débat de haut niveau sur l'éducation en vue du développement durable à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10 au 12 octobre 2007).

Lundi 4 décembre

Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (10 h 00 – 10 h 5)

Le Président du Comité directeur fera des observations liminaires et invitera la Réunion à adopter son ordre du jour, tel qu'il figure dans le présent document.

Point 2: Mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (10 h 5 – 12 h 00)

Le Comité sera invité à entendre les déclarations de gouvernements et du secrétariat sur les activités menées récemment (c'est-à-dire depuis la première réunion du Comité directeur) qui visent à mettre en œuvre les éléments ci-après du Plan de travail:

- a) Coordination au niveau national ou des États et au niveau international (désignation de coordonnateurs nationaux, élaboration de plans de mise en œuvre nationaux¹, établissement d'un mécanisme consultatif et traduction de la Stratégie dans les langues officielles ou dans d'autres langues pertinentes);
- b) Renforcement des capacités et échange de données d'expérience (ateliers sous-régionaux, compilation de bonnes pratiques nationales, utilisation d'instruments électroniques et études de cas sur l'élaboration de rapports pilotes).

Point 3: Examen de la mise en œuvre: indicateurs et présentation de rapports (12 h 00 – 13 h 00, 15 h 00 – 16 h 00)

Le Comité sera informé de l'état d'avancement de la mise au point d'indicateurs pour l'éducation en vue du développement durable par le Président du Groupe d'experts chargé de ces indicateurs. Le Comité directeur sera invité à faire des observations sur le document (ECE/CEP/AC.13/2006/5 et Add.1) le cas échéant, et à adopter la série d'indicateurs mise au point par le Groupe d'experts.

Point 4: Dispositions financières (16 h 00 – 16 h 30)

La mise en œuvre de la Stratégie a reposé jusqu'à présent sur le financement apporté par les États membres et les organisations internationales par le biais du système de contributions volontaires adopté à la Réunion de haut niveau.

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds pour la mise en œuvre de la Stratégie. Les États membres, les organisations internationales et les institutions financières seront invités à faire part à la Réunion de leurs intentions respectives quant à l'apport de contributions financières et en nature. Ils sont également invités à exprimer leurs vues sur la façon d'assurer un financement plus stable et prévisible pour la mise en œuvre à long terme.

¹ Dans les pays dotés d'une structure fédérale, les plans nationaux seront établis sur la base des contributions des entités infranationales ou des différents États composant la fédération.

Point 5: Contribution à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (16 h 30 – 18 h 00)

Le Président fera état de la proposition initiale sur le volet consacré à l'éducation en vue du développement durable de la Conférence de Belgrade, soumise par le Bureau du Groupe de travail de hauts fonctionnaires (ECE/CEP/AC.11/2006/7), et informera les participants des résultats pertinents des deuxième et troisième réunions du Groupe de travail en question (juin et octobre 2006). Il informera également le Comité de la nouvelle recommandation du Bureau sur l'organisation de ce volet.

Le Comité sera invité à faire part de son opinion sur la recommandation du Bureau et à étudier la forme et le contenu du volet consacré à l'éducation en vue du développement durable:

a) Réunion plénière officielle

- Intitulé de la réunion (par exemple, «Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre» ou «Une région qui apprend: réalisations, difficultés et marche à suivre»);
- Déclaration des Ministres de l'environnement et de l'éducation;
- Candidats potentiels à la présidence et à la vice-présidence.

b) Table ronde informelle (en marge de la Conférence)

- Thème de la table ronde;
- Candidats potentiels aux postes de président-modérateur et d'animateurs (trois représentants de gouvernements et deux représentants des parties prenantes).

Mardi 5 décembre

Point 5 (suite): (10 h 00 – 12 h 00)

Point 6: Interactions entre le processus engagé par la CEE et d'autres processus et activités d'éducation en vue du développement durable et avantages mutuels que l'on pourrait en tirer (12 h 00 – 12 h 40)

Les délégations, en particulier les parties prenantes (par exemple, organisations internationales et organisations non gouvernementales, centres régionaux pour l'environnement et instituts de recherche), souhaiteront peut-être informer le Comité directeur des activités liées au projet de plan de travail pour la mise en œuvre de la Stratégie actuellement en cours ou prévues aux niveaux national et international, en vue de promouvoir la coordination et les synergies.

Point 7: Calendrier des réunions (12 h 40 – 12 h 45)

Les participants seront invités à examiner une proposition de dispositions financières et un projet de calendrier des réunions du Comité directeur et de son Bureau.

Point 8: Questions diverses (12 h 45 – 12 h 50)

Les délégations qui souhaitent proposer des points à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

Point 9: Conclusions du Président et clôture de la réunion (12 h 50 – 13 h 00)

Le Président récapitulera les décisions prises par le Comité directeur et les questions essentielles soulevées au cours des débats avant de clore la réunion.
